

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 007-210701579-20240409-DB_018_CM090424-DE



Séance du Conseil Municipal du 09 avril 2024 - 18 h 00

DÉLIBÉRATION N° 24-018

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°23-010 - DÉROGATION AMORTISSEMENT M57

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°23-010 concernant la dérogation pour les amortissements lors du passage à la nomenclature M 57 le 1^{er} janvier 2023.

Il dit qu'il y a lieu de la modifier car l'amortissement des frais d'études non suivis de réalisations de travaux ne sont pas obligatoires pour les collectivités de moins de 3 500 habitants, ainsi le compte 203 ne sera plus amorti.

Le compte 204 - subventions d'équipement versées - sera amorti

- sur une durée de 5 ans pour les biens mobiliers, le matériel et les études
- sur une durée de 10 ans pour les biens immobiliers ou les installations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la modification mentionnée ci-dessus.

- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'au Comptable Public pour sa comptabilité.

.....

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CORTIAL - DENIS - ~~GAGNOT~~ - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MORIZET - MONTCHAUD - REYMONDON -
ROCHETTE- ~~ROUX~~

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : Mme CODATO

Absent(s) : Mme LAUSSEL - Mme GAGNOT - M. ROUX

Secrétaire de Séance : Mme JULIEN-RAOULT

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	12
Votes POUR :	12
Votes CONTRE :	-
Abstentions :	-

Le Maire,


Eric CUER



Le secrétaire de séance,

